



# DEMANDE D'ACCREDITATION D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER DES FONCTIONS CONSULTATIVES AUPRES DU COMITE

#### **DATE LIMITE 30 AVRIL 2021**

Les instructions pour remplir la demande sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : https://ich.unesco.org/fr/formulaires

#### 1. Nom de l'organisation

#### 1.a. Nom officiel

Veuillez indiquer la dénomination officielle complète de l'organisation, dans sa langue d'origine, telle qu'elle apparaît dans les pièces justificatives établissant sa personnalité juridique (8.b ci-dessous).

Fondation Princesse Momafon Rabiatou NJOYA

#### 1.b. Nom en français ou anglais

Veuillez Indiquer la dénomination de l'organisation en français ou en anglais.

Fondation Princesse Momafon Rabiatou NJOYA

#### 2. Coordonnées de l'organisation

#### 2.a. Adresse de l'organisation

Veuillez indiquer l'adresse postale complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Web, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique (voir point 8).

Organisation:

Fondation Princesse Momafon Rabiatou NJOYA

Adresse:

Foumban, Palais des Rois Bamoun B.P 121 Foumban

Numéro de

téléphone:

+237 677549069 / +237 697052988

Adresse électronique :

fondationmomafon@gmail.com

Site web:

www.fondationmomafon.net

Autres informations pertinentes:

momarabjo@yahoo.fr / n\_bachirou@yahoo.com

#### 2.b. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom, l'adresse complète et tout autre renseignement du responsable à qui toute correspondance concernant la candidature peut être adressée.

Titre (Mme/M., etc.): Mme

Nom de famille : MAMBOUNE NJOYA

Prénom : Rabiatou

Institution/fonction: Présidente

Adresse: Foumban, Palais des Rois Bamoun B.P 121 Foumban

Numéro de téléphone : +237 677549069 / +237 697052988

Adresse momarabjo@yahoo.fr

électronique :

Autres informations pertinentes : fondationmomafon@gmail.com

#### 3. Pays où l'organisation est active

Indiquez le/les pays où l'organisation exerce ses activités. Si elle œuvre uniquement dans un seul pays, veuillez préciser lequel. Si ses activités sont internationales, indiquez si elle opère au niveau mondial ou dans une ou plusieurs régions, et listez les pays principaux où elle mène ses activités.

| ⊠ local  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
| ⊠ national   |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| ☑ dans le monde entier   |  |  |  |  |
| Afrique  |  |  |  |  |
| États arabes   |  |  |  |  |
| Asie & Pacifique   |  |  |  |  |
| Europe & Amérique du Nord  |  |  |  |  |
| ☐ Amérique latine & Caraïbes                                     |  |  |  |  |
| Veuillez énumérez le/les principal(aux) pays où elle est active: |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

#### 4. Date de sa création ou durée approximative de son existence

Veuillez indiquer quand l'organisation a été créée, tel que cela apparaît dans les pièces justificatives établissant sa personnalité juridique (8.b ci-dessous).

Notre Fondation a été crée en 2001 et légalisée le 10 octobre 2006, elle avait pour objectifs de promouvoir le rayonnement et la vulgarisation de la production litteraire de la Princesse Rabiatou NJOYA, la promotion de la culture Bamoun en prticulier et Camerounaise en générale, contribuer dans la limite de ses moyens au développement social du Département du Noun en particulier et

du Cameroun en Général à savoir : l'appui aux personnes âgées, aux enfants de la rue et aux orphelins du VIH/SIDA: Jusqu'à lors quelques unes de nos activités portaient sur une composante essentilelle du PCI.

C'est pourquoi l'Assemblee Générale de notre Fondation a décidé d'étendre ses activités à l'ensemble des domaines du PCI.

Cette modification importante entre en ligne droite de la ratification par le Cameroun de la convention 2003 sur la sauvegarde du Patrimoine Culturel et immatériel.

#### 5. Objectifs de l'organisation

Veuillez décrire les objectifs pour lesquels l'organisation a été créée et qui doivent être « en conformité avec l'esprit de la Convention » (Critère C). Si les objectifs principaux de l'organisation sont autres que la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, expliquez en quoi l'objectif de sauvegarde est lié à ses objectifs à plus grande échelle.

400 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

- Sauvegarde du PCI au Cameroun
- Promouvoir la Culture Bamoune et Camerounaise
- Plaidoyer pour la mise en place de listes nationales PCI
- Vulgariser la convention de 2003 sur le plan local et national
- Accompagner les communautes, les groupes et les individus detenteurs des savoirs et savoirfaire sur le PCI
- Sensibiliser l'ensemble des parties prénantes pour la sauvegarde du PCI à savoir : l'Etat, la societe civile, les partenaires, les communautes pour la prise en compte du PCI dans leurs activites des developpements.
- Trouver des voies et moyens pour l'amelioration du niveau de vie des communautes
- Valoriser le génie culturel et traditionnel
- Promouvoir l'artisanat, l'art et la culture dans sa globalité
- Promouvoir les savoirs faires transmis oralement

# 6. Activités de l'organisation en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Les points 6.a. à 6.d. sont essentiellement destinés à montrer que l'ONG satisfait au critère consistant à « avoir des compétences, des qualifications et l'expérience avérées en matière de sauvegarde (telle que celle-ci est définie dans l'article 2.3 de la Convention) du patrimoine culturel immatériel se manifestant entre autres dans un ou plusieurs domaines spécifiques » (Critère A).

#### 6.a. Domaine(s) où l'organisation est active

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les domaines principaux où l'organisation est la plus active. Si ses activités se rapportent à d'autres domaines que ceux énumérés, cochez « autres domaines » et indiquez les domaines concernés.

| ⊠ arts du spectacle   |  |  |  |  |
|---|--|--|--|--|
| pratiques sociales, rituels et événements festifs   |  |  |  |  |
| connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers                                |  |  |  |  |
| ⊠ savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel  |  |  |  |  |
| □ autres domaines – veuillez préciser :   |  |  |  |  |
| la littérature, protection de l'environnement, evènements intellectuels, eco-tourismes, ect |  |  |  |  |

#### 6.b. Activités principales de sauvegarde dans lesquelles l'organisation est impliquée

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les principales activités de sauvegarde de l'organisation. Si ses activités impliquent des mesures de sauvegarde non énumérées ici, cochez « autres mesures de sauvegarde » en précisant lesquelles.

| ☑ identification, documentation, recherche (y compris le travail d'inventaire) |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
| ☑ préservation, protection   |  |  |  |  |
| ☑ promotion, mise en valeur  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| □ revitalisation     □   |  |  |  |  |
| autres mesures de sauvegarde – veuillez préciser                               |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

#### 6.c. Description des activités de l'organisation

Les organisations qui font une demande d'accréditation doivent décrire brièvement leurs activités récentes et leur expérience en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris celles démontrant les capacités de l'organisation à assurer des fonctions consultatives auprès du Comité. La documentation pertinente peut être présentée, si nécessaire, au point 8.c. ci-dessous.

650 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

Notre Fondation a déjà eu par le passé à organiser plusieurs d'activités qui cadrent avec la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité au x rangs desquelles:

- l'organisation des colloques international sur le thème du NGUON, Grandes Journées Culturelles, Traditionnelles et Economiques du peuple Bamoun;
- l'organisation des conférences débats, des ateliers sur les thématiques en liens avec les PCI
- la préparation du dossier d'inscription du NGUON : Rituels sacrés autour du Mfond pour son inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité;

- les activites de sensibilisations sur la Convention de 2003 que nous organisons dans le cadre de cérémonies diverses : (mariages, fêtes religieuses) rencontre politique le principe est base sur
- La promotion d'une ceremonie de danse traditionnlelle "KPALUM et MEDUH" Les chants utilsés sont simples en terme de poesie et varient selon les circonstances les paroles utilsées comportent des mots de sensibilistation pour la vulgaristions de principes de sauvegarde des PCI. Ces cérémonies sont souvent l'occasion de présenter des formes d'habillement, de coifures et de maquillages tradtionnels.
- Le YAP LAHLET en pays Bamoun est une cérémonie très connue, elle est utilisée lors de nombreuses céremonies de mariages car elle possède beaucoup de vertus traditionnelle et culturelles (l'arts vestimentaire, culinaire et musical). cette cérémonie a même plusieurs significations.
- Revalorisation de la fête du NJA (Fête de la beauté) et promotion de l'art Bamoun. il s'agit de relancer l'exposition de l'esthétique et de l'agréable, de rivaliser l'élégance et l'originalité. Un Bamoun peut mourir de faim et oublier de se soigner pourvu que son "look" soit des plus présentable. le Problème majeur identifié est la disparition du "NJA" qui a connu de beaux jours jusqu'à la pénét ration de l'islam et de l'installation du colonialisme; il est question de faire revivre cette cérémonie qui avait sa raison d'être en menant des activités suivantes:
- 1) la sensibilisation des autorités traditionnelles et de la population en général sur le bien fondé de cette fête;
- 2) la formation des hommes et des fêmmes à la fabrication des masques et des tenues pour cette fête:
- la fabrication des masques en bois;
- la fabrication des masques en bronze
- la confection des masques en textiles en vue d'y poser les plumes d'oiseauxn les perles et les cauris.

l'objectif de cette fête est de faciliter la revalorisation de la fête du "NJA" et ensuite d'Alterner la périodicité du Nguon avec celle du NJA.

#### 6.d. Description des compétences et qualifications de l'organisation

Donnez des informations sur le personnel et les membres de l'organisation, décrivez leurs compétences et qualifications dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, en particulier celles démontrant les capacités de l'organisation à assurer des fonctions consultatives auprès du Comité et expliquer comment elles les ont acquises. La documentation justifiant ces compétences peut être présentée, si nécessaire, au point 8.c. ci-dessous.

250 mots maximum; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

Notre Fondation a les compétentes dans l'organisation des activités d'émulation intellectuelles telles que les colloque, les conférences débats, les atelier de formations et d'information, l'organisation des sances d'exposition. pour réaliser ces activités, nous faisons appel à nos personnels et membres de la Fondation dont les compétences et qualifications sont multiples et variées notamment:

- La Princesse Rabiatou NJOYA: Présidente Fondatrice, elle est Officié de l'ordre de la valeur du Cameroun. Fille du feu Sultan Njimoluh NJOYA Roi des Bamoun et de la Reine MEWOUO Alima, la princesse Rabiatou NJOYA est née le 15 octobre 1945 au Palais des Rois Bamoun de Foumban. Rabiatou njoya est Momafon Shût (co-héritière) du trône Bamoun depuis le 09 aout 1992. Écrivaine ; poétesse, chercheuse et enseignante des langues étrangères. Elle a travaillé comme fonctionnaire international jusqu'en 2007 date à laquelle elle a pris sa retraite pour s'intéresser essentiellement à la fonction de Présidente du Comite de Gestion de la Radio Communautaire du Noun (RCN). Actuellement elle apporte son concours à la gestion de la Fondation Princesse Momafon Rabiatou NJOYA.

- Monsieur KPOUMIE NJOYA Abdoul Aziz: Président en Exercice, il est administrateur civil Principal ayant exercé pendant plusieurs années dans la Foncion Publique Camerounaise, actuellement Sous Prefet de l'Arrondissement de NJOMBE-PENJA situé dan la Région du LITTORAL au Cameroun.
- Bachirou NJOYA: Secrétaire Général, détient un diplome d'ingénieurs des Eaux, Forêts et Chasses, fervant défenseur de l'environnement et de la protection des us etcoutumes africains. Bachirou NJOYA a à son actif plusieurs conférences, colloque et débats thématiques ainsi que des atelier organisés pour la promotion de la culture Bamoun. Après des études primaires et secondaires au Cameroun, Bachirou NJOYA réussit avec brio, de concours d'entrée à la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles de l'Université de Dschang où il obtient tour à tour son diplôme d'Ingénieur des Travaux des métiers du Bois, de l'Eau et de l'Environnement, puis son diplôme d'Ingénieur de Conception des Eaux, Forêts et Chasse. Bachirou NJOYA est un homme connu dans le secteur de la société civile où il a mener des travaux de recherches sur la gouvernance forestière et l'investigation en technique forestière au Cameroun et dans le Basin du Congo.

# 7. Les expériences de l'organisation en coopération avec les communautés, les groupes et les praticiens du patrimoine culturel immatériel

Le Comité évalue si l'ONG qui fait une demande d'accréditation « coopère, dans un esprit de respect mutuel avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus créant, pratiquant et transmettant le patrimoine culturel immatériel » (Critère D). Décrivez brièvement ici ces expériences.

400 mots maximum; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

Des experiences de consultation et de sensibilisation avec les communautes notamment les seances d'information et de formation en vue de préparer le dossier d'inscription du festival NGUON sur la liste du patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité organisees par notre Fondation ont permis de contacter les communautés, les goupes ainsi que les individus detenteurs de differents élements de Patrimoine Culturellmmateriel (PCI).

A l'occasion de ces activites (mariages ceremonies ...), nous expliquons aux detenteurs des PCI et aux autres membres de la communaute l'importance de la convention 2003 que notre pays a ratifie et le role central que jouent les communautes dans les differentes étapes de la sauvegarde (sensibilisation, definitions, identification du Patrimoine Culturel Immateriei). Un accent particulier est accorde au role que jouent les femmes et les jeunes qui pratiquent ces élements.

Nos actions portent souvent sur les femmes et les jeunes detentrices de la culture quelle transmettent aux generation.

Les paroles des chants choisies à ces occasions comportent des réferences pour la sauvegarde du PCI, Ce qui constitue un outil tres populaire pour la diffusion de message de sensibilisation. Constatant le manque en matiere de vulgarisation de la convention 2003. Nous travaillons sur un ensemble d'outils de communications dans les langues nationales (Me mi ka, Bamoun et Shumom ) dont la realisation d'un guide simplifie facilement accessible pour les communautes, qui donne les reponses aux questions que ce posent les communautes conformement a l'esprit de la convention. D'autres outils ont été développés notamment: depliants, affiches, bandérole...

#### 8. Documentation sur les capacités opérationnelles de l'organisation

Les Directives opérationnelles exigent qu'une organisation demandant une accréditation soumette des documents éprouvant qu'elle possède les capacités opérationnelles énoncées au Critère E. Ces pièces justificatives peuvent revêtir plusieurs formes, selon le régime juridique en vigueur de chaque pays. Les documents présentés doivent être traduits si possible en français ou en anglais dans le cas où les originaux seraient dans une autre langue. Veuillez identifier clairement les pièces justificatives avec le(s) point(s) (8.a, 8.b ou 8.c) auxquels elles se réfèrent.

#### 8.a. Membres et personnel

La preuve de l'implication des membres de l'organisation telle que demandée au critère E (i) peut prendre des formes aussi diverses qu'une liste des directeurs, une liste du personnel et des statistiques sur la quantité et les catégories de membres ; une liste complète des membres, n'est en principe, pas nécessaire.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.a »

#### 8.b. Personnalité juridique reconnue

Si l'organisation a une charte, des articles de constitution, un règlement intérieur ou un document de création équivalent, un exemplaire doit être joint. Si, dans le cadre de la législation nationale en vigueur, l'organisation a une personnalité juridique reconnue par des moyens autres qu'un acte de constitution, veuillez foumir les pièces justificatives (par exemple, par la publication d'une annonce dans une gazette ou un journal officiel) montrant comment cette personnalité juridique a été établie.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.b »

#### 8.c. Durée d'existence et activités

Si cela n'est pas déjà clairement indiqué dans les documents fournis au point 8.b. veuillez présenter les pièces justificatives prouvant que l'organisation existe depuis au moins quatre ans lors de sa demande d'accréditation. Veuillez présenter les documents montrant qu'elle a mené des activités de sauvegarde appropriées durant cette période, y compris celles décrites au point 6.c ci-dessus. Des documents supplémentaires tels que des livres, des CD, des DVD ou des publications similaires ne peuvent être pris en compte et ne doivent pas être soumis.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.c »

#### 9. Signature

Le formulaire doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer au nom de l'organisation qui demande l'accréditation. Les demandes sans signature ne peuvent être prises en considération.

Nom: MAMBOUNE NJOYA Rabiatou

Titre: Prédidente

Date: 16/04/2020

Signature:



## FONDATION PRINCESSE MOMAFON RABIATOU NJOYA

Siège Social : Foumban - Reconnaissance Juridique - Récépissé N° 365 bis/RDA/F.32 Compte bancaire : 1002 00044 90000760359-20 -S.C.B. Agence de Foumbot

## **LISTE DES MEMBRES**

| N° | Noms et Prénoms                     | Titres                         | Fonction                   |
|----|-------------------------------------|--------------------------------|----------------------------|
| 01 | Princesse Momafon Rabiatou<br>NJOYA | Ecrivaine Dramaturge           | PRESIDENTE FONDATRICE      |
| 02 | KPOUMIE NJOYA ABDOU AZIZ            | Administrateur Civil Principal | PRESIDENT EN EXERCICE      |
| 03 | NKOUOTOU NGOUNGOURE<br>AICHETOU     | Inspecteur des DOUANES         | VICE PRESIDENTE            |
| 04 | BACHIROU NJOYA                      | Ingénieur des Eaux et Forêts   | SECRETAIRE GENERAL         |
| 05 | CHOH ADAMA épouse Mama              | Agent de la Comptabilité       | SECRETAIRE GENERAL ADJOINT |
| 06 | PAMBOUNDAM AMAM                     | Ingénieur Polytechnique        | CONSEILLER TECHNIQUE       |
| 07 | Me AMED TIJAN KOUOTOU               | Avocat International           | CONSEILLER JURIDIQUE       |
| 08 | PANCHA Alassa                       | Expert Comptable               | TRESORIER GENERAL          |
| 09 | FOCHIVE MOUCHIPOU Moussa            | Commissaire Divisionnaire      | MEMBRE                     |
| 10 | MAMA TAGAM                          | Enseignant-Universitaire       | MEMBRE                     |
| 11 | Dr. NDAM RAHIM ABDOU SEID           | Médecin                        | MEMBRE                     |
| 12 | KPOUMIE CHANDINI Abdou<br>Salam     | Inspecteur de Police           | MEMBRE                     |
| 13 | LOUMGAM épouse Seidou               | Ménagère                       | MEMBRE                     |
| 14 | FAKUE Iliassou                      | Chef d'Agence de Transport     | MEMBRE                     |
| 15 | NJAPDOUNKE PASMA                    | Infirmière                     | MEMBRE                     |

LA PRESIDENTE-FONDATRICE

L'autre d'abord et avec le sourire



#### FONDATION PRINCESSE MOMAFON RABIATOU NJOYA

Siège Social : Foumban - Reconnaissance Juridique - Récépissé N° 365 bis/RDA/F.32 Compte bancaire: 1002 00044 90000760359-20 -S.C.B. Agence de Foumbot

# REAMENAGEMENT DU BUREAU EXECUTIF DE LA FONDATION PRINCESSE MOMAFON RABIATOU NJOYA **ANNEE 2018**

PRESIDENTE -FONDATRICE:

Princesse Momafon Shût Rabiatou NJOYA

PRESIDENT EN EXERCICE:

Monsieur KPOUMIE NJOYA ABDOU AZIZ

## **BUREAU EXECUTIF**

VICE PRESIDENTE:

Mme KOUOTOU NGOUNGOURE AICHETOU

SECRETAIRE GENERAL:

Monsieur Bachirou NJOYA

SECRETAIRE GENERAL Adjoint: Mme CHOH Adama épouse MAMA

TRESORIER GENERAL:

Monsieur PANCHA Alassa

**CONSEILLER JURIDIQUE:** 

Me Amed TIJAN KOUOTOU

**CONSEILLER TECHNIQUE:** 

Monsieur PAMBOUDEM Mama

L'autre d'abord et avec le sourire

PROVINCE DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU NOUN

PREFECTURE DE FOUMBAN

BUREAU DES ASSOCIATIONS ET DES PARTIS POLITIQUES REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix - Travail - Patrie

Nº 365 /RDA/F.32/BAPP

# RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION

Le Préfet du Département du Noun soussigné, donne aux personnes ciaprès désignées, récépissé de déclaration d'association conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association.

Dénomination: Fondation Princesse MOMAFON RABIATOU NJOYA

Objectifs: Promouvoir le rayonnement et la vulgarisation de la production littéraire de la Princesse Rabiatou NJOYA, la promotion de la Culture Bamoun en particulier et Camerounaise en général. Contribuer dans la limite de ses moyens au Développement Social du Département du Noun en particulier et du Cameroun en général: à savoir: L'appui aux personnes âgées, aux enfants de la rue et aux orphelins du VIH/SIDA.

Siège social: Immeuble MOMAFON SHUT-FOUMBAN.

#### Bureau Actuel et adresses des membres :

- Présidente Fondatrice : Princesse Rabiatou NJOYA MOMAFON
- Président Exécutif : Monsieur Abdoul Aziz KPOUMIE NJOYA
- Vice-Présidente : Mme POUMIE Fadimatou épouse LUISKIMA
- Secrétaire Général : Monsieur KPOUMIE CHANDINI ABDOU Salam
- Trésorier : Monsieur MEFIRE Seidou
- Commissaire aux Comptes: Monsieur NJIKAM Mama
- Cinq (5) Conseillers

Le présent récépissé de déclaration qui confère à cette Association la personnalité juridique nécessaire pour son fonctionnement, est établi et délivré aux intéressés pour servir et valoir ce que de droit./-

#### AMPLIATIONS:

- MINATD/YAOUNDE
- GOUVERPOU/BAFOUSSAM
- COCOMGEND/FOUMBAN
- COMSPECIAL/FOUMBAN
- INTERESSEE
- DOSSIER
- -CHRONO/ARCHIVES.-

Foumban, le 10 0CT 2006



# MOMAFON RABIATOU NJOYA

## **TITRE 1:** DE LA CREATION DENOMINATION - OBJECTIES

## Article 1er :

Il est crée à Foumban une association apolitique et à but non lucratif régie par la loi n° 90/053 du 19 Décembre 1990 relative à la liberté d'association.

## Article 2:

L'association ainsi créée est dénommée 'Fondation Princesse Momafon Rabiatou NJOYA".

## Article 3:

Les emblèmes de la "Fondation" sont constituées de la **DEVISE** et du **LOGO**.

- la devise est : 'l'autre d'abord" et avec le sourire
- Son logo est : "une colombe volante transportant un colis qui contient des œuvres artistiques, culturelles, littéraires, humanitaires et sociales"

Sur un fond de ciel bleu surplombant une montagne.

## Article 4:

Le siège de la 'Fondation Princesse Momafon Rabiatou NJOYA" est

# Article 5: La fondation a pour objectif

## 1- Sur le plan culturel

Le rayonnement et la vulgarisation de la production littéraire de la **Princesse** Rabiatou NJOYA.

- Promotion de la culture Bamoun en particulier et camerounaise en général.

## 2- Sur le plan social

- Contribuer dans la limite de ses moyens au développement social du département du Noun en particulier et du Cameroun en général ; à savoir :
- Assurer l'appui aux personnes âgées, aux enfants de la rue et aux orphelins du VIH SIDA.

Aide aux handicapés physiques et mentaux et aux personnes vulnérables.

Participer activement à la lutte contre la pauvreté en milieu rural.

## **TITRE II- DE L'ADHESION DES DROITS DES MEMBRES**

## Article 6:

A LOW AND

Peut adhérer à la 'Fondation Princesse Momafon Rabiatou NJOYA" toute personne de nationalité Camerounaise où étrangère de bonne moralité, résidant au Cameroun ou à l'Etranger, coptée par la Présidente fondatrice ou par trois membres de la fondation et admis par l'Assemblée Plénière qui accepte les dispositions du présent statut.

## Article 7:

THE PARTY OF

Les membres fondateurs ont un statut particulier et leur avis compte.

## Article 8:

Tout membre de la 'Fondation Princesse Momafon Rabiatou NJOYA a le devoir de :

- s'acquitter dans les délais convenus de ses frais d'inscription et de secours
- **Ceuvrer sincèrement** pour la réalisation des objectifs de la **Fondation** 
  - participer activement aux diverses activités organisées par la "Fondation Princesse Momafon Rabiatou NJOYA".

## Article 9 : Tout membre de la 'Fondation" a le droit de :

- participer à l'adoption des délibérations au sein de la "Fondation"
   pendant l'Assemblée Plénière
- se porter candidat aux différents postes de responsabilité prévus par les instances de direction de la 'Fondation' sous réserves de certaines restrictions prévues par le règlement intérieur.

## Article 10:

Les devoirs et droits des membres ci-dessus énumérées peuvent faire l'objet de certaines restrictions liées à certaines dispositions précisées dans le règlement intérieur.

## Article 11:

1- La qualité de membre de la 'Fondation" se perd par démission, par exclusion, par non paiement des droits pendant deux exercices et en cas de décès.

2- Les modalités de démission et d'exclusion sont précisées par le règlement intérieur.

#### TITRE III- DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT

## Article 12:

Les organes dirigeants de la "Fondation Princesse Momafon Rabiatou NJOYA" sont :

- 1- L'Assemblée Plénière
- 2- Le Conseil d'Administration
  - 3- Des Commissions spécialisées

## **CHAPITRE 1**: L'ASSEMBLEE PLENIERE (A.P.)

## Article 13:

L'Assemblée plénière est l'organe délibérant de la fondation ; elle est composée de tous les membres régulièrement inscrits dans le Registre de la 'Fondation" jouissant de leurs droits statutaires prévus à l'article 8 ci-dessus.

## Article 14:

- 1- L'Assemblée plénière est chargée de :
- Arrêter les grandes orientations de la "Fondation"
  - Elire les membres du Conseil d'Administration
- Approuver, modifier et compléter le cas échéant le statut et le réglement intérieur de la 'Fondation".
- 2- Les décisions de l'Assemblée Plénière sont prises soit par voie de consensus soit par voie de vote à la majorité simple en cas de partage de voie, celle de la Présidente d'Honneur est prépondérante.

## **CHAPITRE 2**: DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (C.A)

## Article 15:

- 1- Le conseil d'administration est l'organe exécutif de la 'Fondation, il est chargé :
  - d'exécuter les décisions de l'Assemblée plénière
  - de veiller au respect des dispositions du statut et du règlement intérieur

# \*\*\* Le Conseil d'Administration comprend :

Un Président ;

BEST BOTH

- Un Vice-Président ;
- Un Secrétaire Général ;
  - Un trésorier ;
  - Un Commissaire aux Comptes;
  - Cinq (05) Conseillers.

## Article 16:

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour un mandat de quatre (04) ans renouvelable.

## **CHAPITRE 3**: LES COMMISSIONS SPECIALISEES (C.S).

Il est crée au sein de la fondation des commissions spécialisées dont les tâches seront spécifiées en fonction des besoins.

#### TITRE IV : DES DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

## Article 17:

La dissolution de la "Fondation" ne peut être décidée que par l'Assemblée Plénière, après avis motivés du Conseil d'Administration.

## Article 18:

Le présent statut dont les modalités d'application sont précisées par le règlement intérieur a été adoptée par l'Assemblée plénière du 24 Juin 2006.

Fait à Foumban, le 24 Juin 2006

La Présidente Fondatrice

sident Exécutif

699 839 325 - 677 514 869 - 661 879 916

immarabio@yahoo fr

Le Secrétaire Général

RPOUNCE NJOYA About Agre

Brau NJOYA